

AVIS IMPORTANT

La réforme des numéros civiques sera en vigueur le 18 septembre 2023 pour les immeubles visés soit :

- Route Sainte-Thérèse
- Route Saint-François
- Route Saint-Jean-Baptiste
- Route Saint-Alfred
- Route Saint-Olivier
- Quelques immeubles de la route Langevin
- Route des Circuits (chemin privé) et
La rue Principale deviendra « Route Sainte-Thérèse ».

Au début du mois de septembre tous les propriétaires d'immeuble recevront un avis officiel écrit de la municipalité avec leur(s) nouveau(x) numéro(s).

Les propriétaires devront en informer leurs locataires.

La centrale d'appel 9-1-1 CAUCA aura les nouvelles adresses dans les jours précédant le 18 septembre 2023;

À compter du 18 septembre 2023, Poste Canada va réacheminer sans frais votre courrier à votre nouvelle adresse pendant un (1) an soit jusqu'au **17 septembre 2024**;

Poste Canada va avoir informé les cinq (5) grands usagers postaux soit : Régie Assurance Maladie du Québec (RAMQ), Telus, Videotron, Hydro Québec et Bell;

Pour les autres (fournisseurs, assurances, institutions financières, etc...) vous pourrez débiter après le 18 septembre 2023 à les avisez de votre nouvelle adresse;

Pour la SAAQ : Poste Canada nous avise que la SAAQ n'est plus partenaire. Suite à nos demandes, voici la réponse obtenue :

Effectivement, pour le moment, suite à la restructuration du nouveau système, il est préférable que chaque citoyen effectue leurs changements d'adresse. Depuis 2022 nous ne sommes plus partenaires avec Poste Canada lors des changements d'adresse, chaque personne devra donc passer par le site québécois des changements d'adresse (SQCA) www.adresse.gouv.qc.ca.

Avec ce seul interlocuteur, le client pourra transmettre la nouvelle adresse ou la correction de celle-ci pour six (6) ministères et organismes du Québec :

- *Élections Québec;*
- *Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;*
- *Retraite Québec;*
- *Revenu Québec;*
- *Société de l'Assurance Automobile du Québec (SAAQ);*
- *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité; du travail;*

Le client peut aussi déclarer un changement d'adresse par téléphone en contactant la société de l'assurance automobile du Québec

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

Mercredi de 9 h 30 à 16 h 30

En appelant au 1 800-361-7620

Il est toujours possible de déclarer un changement d'adresse par la Poste. Vous pouvez écrire un courrier à la Société pour l'informer du changement d'adresse :

Société de l'assurance automobile du Québec

Case postale 19600, succursale Terminus

333 boulevard Jean-Lesage

Québec (Québec) G1K 8J6

Pour le Gouvernement du Canada : Ils n'ont pas de fichier central, vous devrez donc aller sur la liste de chaque ministère pour connaître les modalités, mais voici le lien :

<https://www.canada.ca/fr/gouvernement/changement-adresse.html>

Les principaux organismes gouvernementaux où vous devrez faire votre changement sont : Agence du Revenu Canada (particuliers) – impôt et crédit d'impôt, allocation canadienne pour enfants Agence du Revenu Canada (entreprise) – impôt, retenu sur la paye, TPS Services Canada – assurance emploi et sécurité de la vieillesse

Pour l'organisation municipale : La municipalité va aviser les organisations suivantes des changements : La MRC Nouvelle-Beauce, la Commission Scolaire Beauce-Etchemin, Commission des loisirs de Sainte-Hénédiène, La Fabrique Sainte-Mère-de-Jésus.

La municipalité, sur demande d'organismes ou fournisseurs majeurs sur le territoire desservant plusieurs résidents (plus de 30), pourra leur transmettre le fichier regroupé.

La municipalité va pour sa part débiter, en septembre, à installer les plaques signalétiques dans la partie rurale sur le bord des routes et à certain autre endroit difficile à repérer.

Chaque propriétaire a la responsabilité de modifier son numéro civique installé sur l'immeuble et sa boîte à lettre ou autre, **à ses frais**, pour éviter toute confusion pour les services d'urgence ou de livraison. Pour la durée de vie normale de la plaque estimée à 15 ans, la municipalité va assurer l'entretien. Toutefois cela ne comprend pas le remplacement du poteau ou de la plaque en cas de bris pour lequel un responsable est identifié. Dans ce cas, les frais de réparation seront recouverts directement du responsable du bris et la créance sera assimilée à une taxe en cas de non-paiement.

La municipalité va également avoir avisé Google (Maps Street View) du changement massif d'adresses pour le 18 septembre 2023 qui feront une mise à jour de leur site (délai non-connu).

Il est possible de consulter sur le site www.ste-henedine.com le document complet de la réforme.

Merci de votre attente et collaboration.

Le conseil municipal